

FICHE DE POSTE

Conseiller pédagogique Education Musicale

Conseiller pédagogique auprès de l'adjoint au DASEN

<p>Fonctions</p>	<p>Sous l'autorité de la DASEN des Pyrénées-Orientales, le/la CPEM est placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint de la DASEN en charge du 1^{er} degré (A DASEN)</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action du CPEM s'inscrit dans le cadre du travail départemental arrêté par le ADASEN avec qui il travaille en étroite collaboration. Il travaille également avec les équipes de toutes les circonscriptions. • Il collabore avec l'équipe des conseillers départementaux dans une dimension transversale.
<p>Principales missions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il aide à la construction de la mise en œuvre des PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle) dans le cadre des projets d'école et de territoire. Il favorise et développe les actions au sein des réseaux Pédagogiques Territoriaux ou territoires éducatifs ruraux. • Il favorise le rayonnement des actions départementales, académiques ou nationales. • Il assure l'agrément et le suivi des intervenants extérieurs ainsi que le développement des projets pédagogiques correspondants. • Formation continue : il conçoit des temps de formation en éducation musicale et en histoire des arts et y participe au niveau des circonscriptions et du département, il développe des projets départementaux. • Formation initiale : le CPEM assure des visites d'accompagnement des enseignants débutants T1 et T2. • Il contribue à l'élaboration d'outils pédagogiques en éducation musicale et histoire des arts, y compris dans le cadre de parcours de formation M@gistère en collaboration avec l'équipe EAC. • Il assure l'agrément et le suivi des intervenants extérieurs ainsi que le développement des projets pédagogiques correspondants. • Il travaille en étroite collaboration avec certaines structures culturelles ou associatives du département ou de l'académie. • Il est membre de certaines commissions de validation de projets • Il peut être membre de commission de jury ou de jury de CRPE • Il participe à des tâches administratives
<p>Connaissances et compétences attendues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivité, sens de la communication et du travail en équipe. • Qualité de travail et de communication partenariale. • Capacités d'initiative, d'écoute, de travail en équipe. • Savoir élaborer et construire des projets à l'échelle du département ou des circonscriptions y compris ceux impliquant des partenariats. • Une expérience en chant choral serait appréciée (chant et/ou conduite de chœur). • Capacité à rendre compte et à collaborer avec l'équipe EAC.

	La charge de travail s'inscrit dans un cadre dont les contraintes horaires diffèrent de celles des personnels enseignants exerçant devant élèves.
Conditions	Être titulaire du CAFIPEMF. Son service s'inscrit dans le cadre du décret n° 2015-883 du BO juillet 2015 et de la circulaire 2015-114 du 21 juillet 2015
Candidatures	Fiche de candidature PAP à envoyer par mail à votre secrétariat de circonscription accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation.

Contact : Secrétariat de M. Hecklen A-DASEN
04 68 66 28 53 / ce.iens66@ac-montpellier.fr